

Arrêté n° AA-2024-01 du 21 janvier 2024
abrogeant l'arrêté n° AA-2022-20 du 17 octobre 2022
portant délégation de signature financière de Mme Carole NADOT

LE DIRECTEUR DE L'ISAE-ENSMA

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion financière et comptable ;
- Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4 ;
- Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA ;
- Vu l'arrêté n° Arrêté n° AA-2022-20 du 17 octobre 2022 portant délégation de signature financière de Mme Carole NADOT ;
- Vu la cessation de fonction de Mme Carole NADOT en date du 10 janvier 2024 de sa fonction de responsable du service Communication de l'ISAE-ENSMA ;

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté n° AA-2022-20 du 17 octobre 2022 portant délégation de signature financière de Mme Carole NADOT est abrogé à compter du 21 janvier 2024.

Article 2

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 21 janvier 2024, en deux exemplaires originaux.

Le Directeur,



Majdi KHOUDEIR

Destinataires :

- Agence comptable (original)
- Service financier (copie)
- Rectorat (copie) - transmis à Mme la Rectrice de région académique, Chancelière des Universités, le 23 JAN. 2024

